

## Conditions de participation au jeu-concours „Quiz Swisslos“

### GÉNÉRALITÉS

1. „Quiz Swisslos“ (ci-après «concours») désigne un jeu-concours que Swisslos Interkantonale Lotterie organise du 01.11.2021 au 30.11.2021. Le concours est sans obligation d'achat et se présente sous une forme électronique. Trois smartphones d'une valeur de 2367 francs et des bons-cadeaux pour un montant total de 1000 francs sont attribués par tirage au sort entre tous les participants.

### CONDITIONS À LA PARTICIPATION

2. Toutes les personnes physiques âgées de 18 ans révolus et résidant dans le territoire de Swisslos (cantons AI, AG, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, TG, UR, ZG, ZH et principauté du Liechtenstein) sont autorisées à participer.
3. La participation au concours est limitée à une participation par personne.
4. Les collaborateurs de Swisslos, les collaborateurs des agences en charge du concours, resp. des sociétés partenaires et les membres de leur famille vivant au sein du même ménage ne sont pas autorisés à participer.
5. Les participations par le biais d'adresses électroniques temporaires ou fictives, de copies, services d'enregistrement ou autres sont interdites sous réserve de poursuite.

### PARTICIPATION

6. Pour participer au concours, le participant doit avoir répondu avant le 30 novembre 2021 aux questions du quiz en ligne et confirmé sa participation.
7. La participation au jeu-concours donne droit à participer à l'attribution des prix.

### MECANISME

8. La participation au quiz a exclusivement lieu en ligne. Les participants sont tenus de répondre à 10 questions portant sur Swisslos (en glissant à gauche ou droite, ou en cliquant sur la réponse voulue). Tous les participants prennent part au tirage au sort, indépendamment du nombre de réponses exactes. Pour participer au tirage, le participant doit indiquer à la fin ses nom, prénoms et adresse électronique, accepter les conditions de participation et la politique de confidentialité. Il lui sera ensuite adressé un mail de confirmation.

## PRIX MIS EN JEU

### 9. À gagner

- Gros lots: 3 Iphone 13. À cela s'ajoutent 100 bons-cadeaux d'une valeur individuelle de 100 francs valables sur la plateforme de jeux internet de Swisslos.

Quantité	Valeur	Description des prix	Valeur totale max.
3	879.00	Iphone 13	Fr. 2'637.00
100	100.00	100 x 100 francs en bons-cadeaux valables sur la plateforme de jeux internet de Swisslos	Fr. 10'000.00
TOTAL			Fr. 12'637.00

## TIRAGES AU SORT

### a) Généralités et responsabilité

#### 10. Swisslos est responsable de l'organisation du concours.

Toutes les décisions liées à l'organisation du tirage au sort sont prises en concertation avec les représentants de Swisslos présents et la personne chargée de la surveillance, cette dernière ayant voix prépondérante. Les décisions du surveillant et les résultats du tirage sont définitifs.

### b) Attribution des prix

#### 11. Le système de jeu de Swisslos attribue les prix selon des critères et règles définis, automatiquement aux différentes participations.

Les résultats du tirage sont consignés dans un procès-verbal de tirage qu'il est possible de consulter.

## REMISES DES PRIX

#### 12. Les bons-cadeaux pour un avoir Internet de Swisslos ne sont pas cumulables et uniquement valables sur [www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch). Les bons-cadeaux peuvent être offerts gratuitement à un tiers, mais leur vente ou mise en enchères est interdite.

Les avoirs issus des gains immédiats que sont ces bons-cadeaux échoient au plus tôt un mois à compter de la date de participation effective.

#### 13. Les gagnants des gros lots sont contactés par courriel dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent le tirage. Les gagnants sont tenus de transmettre à Swisslos dans les trente (30) jours à compter de la date d'annonce de leur gain, leur adresse postale et de confirmer qu'ils acceptent leur gain. Un gain non confirmé dans le délai imparti ne peut plus être réclamé.

14. Les prix ne donneront lieu à aucune contrepartie financière. Swisslos peut sur simple décision de sa part changer le prix et le remplacer par un prix de même valeur.

## DIVERS

15. Tout participant qui contrevient et/ou manipule les présentes conditions de participation est passible d'exclusion du concours. Si les conditions à une exclusion sont réunies, il peut être demandé une révision du classement, le retrait du prix (même rétroactivement) ou le remboursement/le renvoi des gains dont le paiement ou la livraison a déjà été fait(e).
16. Swisslos en tant qu'organisatrice et les agences et partenaires chargés de l'organisation du concours sont autorisés à arrêter, interrompre ou suspendre le concours si son parfait déroulement n'est pas garanti, notamment en cas de panne de hardware ou software, erreurs de programmation, virus informatiques ou intrusion de tiers non habilités, de problèmes mécaniques, techniques ou légaux.
17. Swisslos veille à ce que le concours soit accessible par le plus grand nombre de navigateurs web. La participation au jeu ne peut être garantie si la version du navigateur web n'est plus prise en charge.
18. Aucun dédommagement n'est dû s'il est impossible d'envoyer les messages électroniques aux gagnants (ex. en cas de problème technique).
19. En participant au concours, le participant accepte les présentes conditions de participation et la publicité liée à un gain éventuel et notamment que ses nom et adresse soient publiés sur le site de Swisslos ([www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch)) ou dans d'autres médias.

En cas d'erreur de publication, seuls les résultats du tirage au sort font foi dans le cadre du droit au gain et non les données erronées publiées.

Le participant accepte que Swisslos lui envoie des propositions relatives aux loteries et paris. Cette autorisation peut être révoquée à tout moment. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

20. Le concours ne donnera lieu à aucune correspondance. La voie judiciaire est exclue.
21. Les présentes conditions de participation complètent les conditions de participation réglementant la participation via la plateforme internet de Swisslos Loterie Intercantonale.
22. En cas de divergences entre la version en langue française ou italienne de ce règlement et la version allemande, seule fait foi l'édition allemande.

Ce règlement est déposé sur [www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch).

Valable à compter du 01.11.2021